



LE GRAND SENTIER DE FRANCE

OBJECTIF

CAHIER DES CHARGES

Par sa spécificité et ses caractéristiques, le projet du G.S.F. s'inscrit notamment et pour l'ensemble des seize (16) régions et des cinquante (50) départements concernés dans le programme des orientations fixées par le document de la Préfecture de Région Lorraine intitulé

Axe A Mesure A-10 Développer le tourisme

Action A.10.1 Soutenir et stimuler le tourisme de découverte de la nature et de loisirs

Action A.10.2 Favoriser l'accueil du public en forêt (en collaboration avec l'O.N.F.)

Action A.10.6 Développer le tourisme de montagne (Massifs vosgiens, alpins, pyrénéens, jurassiens, cévenols)

Action A.10.7 Développer le tourisme de mémoire militaire (Secteur de Verdun), des villes fortifiées, des hauts-lieux du souvenir et de l'Histoire (Omaha Beach)

Action A.10.9 Valoriser le tourisme patrimonial et les grands sites (c'est le but même du G.S.F. qui les relie par un chemin écologique de grand prestige)

Mesure A-11 Aider au développement de l'hébergement et de la restauration

Action A.11.1 Améliorer l'hébergement

Volet A.11.1.2 L'hôtellerie de plein air

Volet A.11.1.3 Les gîtes et chambres d'hôtes

Axe B Maintien de la biodiversité, qualité des paysages, de la flore et de la faune

Mesure B-2 - Action B.2.1 Poursuivre le traitement des espaces dégradés et des friches

Mesure B-7 - Action B.7.1 Encourager l'acquisition de données

Action B.7.2 Contribuer à la sensibilisation du public à l'environnement

Action B.7.4 Valoriser les espaces naturels remarquables

Action B.7.7 Valoriser les sites et les paysages

Axe C Mise en place d'une synergie axée sur le prestige du G.S.F., initiative innovante en terme de développement durable, de création d'emplois, de cohésion sociale et de cohérence territoriale

Mesure C-1 Mise en œuvre de la Charte et de son agenda du développement durable des espaces et des paysages

Mesure C-4 Attractivité de l'ensemble du parcours proposé

Action C.4.2 Actions matérielles d'intérêt interrégional (liaisons pédestres sans discontinuité évitant les enclaves constatées, les zones fermées et les lieux sans issues)

Mesure C-6 Aider au développement des parcs naturels régionaux

Action C.6.1 Mettre en valeur l'identité forte des territoires ruraux et montagneux et la connaissance de la protection des espaces naturels à forte valeur patrimoniale (le G.S.F. est le lien qui visite les pays, les territoires, les terroirs et les fait connaître)

Action C.6.2 Aider au développement économique et culturel (les fiches "découvertes" du G.S.F. en sont un des vecteurs)

Mesure C-7 Favoriser l'accès au tourisme, aux loisirs et à la culture (c'est le rôle même du G.S.F. qui a pour mission de favoriser et d'enseigner le respect de l'environnement par sa pédagogie associée et naturellement rendue efficace par son existence, son excellence et sa notoriété)

Axe D Développement rural, préservation du patrimoine communal

Mesure D-7 - Action D.7.1 D.7.2 et D.7.3 Valoriser le patrimoine

Mesure D-9 Améliorer l'environnement

(le G.S.F. doit servir de déterminant pour toutes les actions à initialiser sur son parcours)

Les Chartes de pays préconisent dans leur ensemble :

La valorisation des ressources environnementales

La promotion du patrimoine

Faire de l'environnement l'affaire de tous